

Règlement

Article 1

La Randonnée *La Ronde du Saut du Serf* est ouverte à tous, licenciés ou non. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale et devront être accompagnés d'un adulte.

Article 2

Les participants s'engagent à respecter le code de la route lorsque les parcours empruntent des voies de circulation. Le port du CASQUE EST OBLIGATOIRE.

Article 3

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de VOL de matériels, de bris de matériels et de dégradations volontaires ou non volontaires lors des épreuves.

Article 4

Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile pour l'épreuve. Chaque participant doit être couvert par une assurance "responsabilité civile personnelle " et sera responsable des accidents dont il serait l'auteur.

Article 5

Toute déclaration d'accident devra être faite le jour de l'épreuve.

Article 6

Les participants s'engagent, en s'inscrivant à *La Ronde du Saut du Serf*, à être en bonne forme physique et à ne posséder aucune contre-indication à la pratique de la randonnée route ou VTT ou de la marche à pied.

Article 7

Les participants doivent prévoir une alimentation et de la boisson suffisante pour effectuer leur parcours.

Article 8

Les participants doivent prévoir le nécessaire pour les réparations les plus courantes

Article 9

La randonnée route ou VTT et la randonnée pédestre sont des disciplines où le respect de l'environnement et le respect des autres l'emportent.

Les participants s'engagent à respecter ces règles, à ne pas quitter les parcours balisés et à ne pas jeter leurs emballages ou détritiques en dehors des endroits prévus à cet effet.

Article 10

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les éventuelles photographies faites au cours de la manifestation (presse, site, promotion de la randonnée, etc...)